



Avis de publication

Concerne: PAP «Clos du Soleil» à Rollingen.

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 14 février 2022 la conformité du p.a.p. sous avis avec le plan d'aménagement général de la commune de Mersch en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau Rausch & Associés S.à r.l. de Heiderscheid pour le compte de la société Immo Wagner de Luxembourg concernant une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier n° 15375/45C, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, sous les numéros 332/2660, 333/2859 et 334/2873 aux lieux-dits «Rue de Luxembourg» et «Hinter Wohnesch» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 22 février au 24 mars 2022 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: www.mersch.lu.

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 22 février 2022
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, pour le bourgmestre,